

Circonscription
LE PORT



Région académique

LE PORT : RÉOUVERTURE DES ÉCOLES

À compter du 8 juin, les élèves reprendront progressivement l'école. Ce retour en classe est néanmoins soumis au volontariat des familles et au respect de la réglementation sanitaire actuelle.

Des modalités de réouverture adaptées au contexte local

Au regard du contexte sanitaire et des ressources humaines disponibles, la capacité d'accueil est provisoirement limitée comme suit :

- Pour les maternelles : 15 élèves par école
- Pour les élémentaires : 40 élèves par école.

Par conséquent, seuls les élèves de GS, CP, CE1 et CM2 dont les parents ont souhaité leur retour à l'école (résultat de la consultation menée fin avril) seront accueillis le lundi 8 juin.

Un protocole sanitaire rigoureux sera mis en œuvre et respecté.

Ces dispositions pourront évoluer en fonction de la capacité des écoles à accueillir davantage d'élèves.

Un dispositif d'apprentissage complémentaire

En complément de la réouverture des écoles, un accompagnement est proposé à des élèves relevant des niveaux CE2 et CM1. Les enfants qui ne disposent pas d'équipement informatique à domicile seront prioritaires.

Cet accompagnement sera assuré par la Ville, les mercredis matin, au sein d'espaces informatiques situés dans les écoles élémentaires suivantes :

- Paule LEGROS,
- Ariste BOLON,
- Laurent VERGÈS.

La capacité d'accueil sera limitée à 16 élèves.

Un enseignement à distance ininterrompu

La continuité des apprentissages, par l'enseignement à distance, se poursuit au profit des élèves qui ne retournent pas encore à l'école. Chaque école a adopté une organisation, validée par l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, qui permet un enseignement en présence ou à distance, selon que l'enfant se trouve à l'école ou à son domicile.